

# BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE

## LE SOLDE - « 13% »

Depuis 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. C'est à vous de choisir le bénéficiaire ! Le lycée Camille Claudel est habilitée à recevoir ce type de versement. Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations technologiques et procéder au paiement en direct.

### MONTANT À PAYER DIRECTEMENT AU LYCEE CAMILLE CLAUDEL DE DIGOIN

<b>Virement</b>	IBAN	FR76 1007 1710 0000 0010 0191 806	BIC	TRPUFRP1
<b>Titulaire du compte</b>	LYCEE CAMILLE CLAUDEL			
<b>Chèque n°</b>		Montant		
<b>À l'ordre de</b>	Agent comptable lycée Camille Claudel			
<b>CODE UAI</b>	0711137a	<b>N° Siret</b>	19711137000015	

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

<b>Nom de l'entreprise</b>	
<b>Raison sociale si différente</b>	
<b>SIRET</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code postal</b>	
<b>Ville</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Interlocuteur</b>	
<b>Fonction</b>	

#### BORDEREAU À RETOURNER À :

LYCEE CAMILLE CLAUDEL  
CITE SCOLAIRE DE DIGOIN  
M. l'Agent comptable  
BP 56  
2, rue louis Quéroy  
71160 DIGOIN

### REÇU LIBÉRATOIRE :

À l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire. Le souhaitez-vous :

Par courrier

Par e-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter l'agent comptable.